

Rapport de la délégation parlementaire canadienne de la réunion du Comité permanent des parlementaires de la Région de l'Arctique

Association parlementaire Canada-Europe

Rovaniemi, Finlande les 28 et 29 février 2008

Rapport

INTRODUCTION

La délégation canadienne aux réunions des 28 et 29 février du Comité permanent des parlementaires de la région de l'Arctique (le Comité permanent) était composée de l'honorable Yoine Goldstein, accompagné par M. Tim Williams du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement, qui agissait à titre de conseiller auprès de la délégation.

La Conférence des parlementaires de la région arctique est un organisme parlementaire réunissant les délégations nommées par les parlements nationaux des États de l'Arctique (le Canada, le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie, la Suède, les États-Unis d'Amérique) et le Parlement européen. En font également partie des participants permanents représentant les peuples autochtones, auxquels s'ajoutent des observateurs. La Conférence se réunit aux deux ans. La septième conférence a eu lieu à Kiruna, en Suède, du 2 au 4 août 2006, et la huitième conférence se tiendra à Fairbanks, en Alaska (États-Unis), du 12 au 14 août 2008.

Entre les conférences, la coopération entre les parlementaires de la région arctique est assurée par le Comité permanent, dont les activités ont commencé en 1994. La Conférence et le Comité permanent prennent des initiatives pour promouvoir la coopération dans la région arctique et servent notamment de tribune parlementaire pour l'examen des questions se rapportant aux travaux du Conseil de l'Arctique. Le Comité permanent participe aux travaux du Conseil à titre d'observateur¹.

SOMMAIRE DE LA RENCONTRE

RÉUNION CONJOINTE AVEC LE FORUM DES RECTEURS DE L'UNIVERSITÉ DE L'ARCTIQUE

La rencontre de Rovaniemi différait des rencontres habituelles puisqu'elle a commencé par une réunion conjointe avec le forum des recteurs de l'Université de l'Arctique. Compte tenu de l'importance de l'éducation pour l'amélioration des conditions de vie dans cette région, de nombreux parlementaires de l'Arctique ont à cœur cette Université. La déclaration de la septième Conférence des parlementaires de la région arctique mentionnait d'ailleurs l'Université à deux reprises, demandant que les gouvernements augmentent les fonds qu'ils y consacrent et reconnaissent son importance pour promouvoir l'Arctique et les sciences dans cette région, notamment auprès de la jeune génération.

INTRODUCTION

La réunion conjointe débute par un discours d'ouverture prononcé par M. Hannes Manninen, président du comité des finances du Parlement finlandais. M. Manninen insiste sur la nécessité de développer des approches pratiques qui soient fondées sur les faits, fonctionnelles et acceptées par tous les principaux acteurs. Il se penche sur la participation de l'Union européenne (UE) et propose qu'elle joue un plus grand rôle au sein du Conseil de l'Arctique en soulignant l'initiative de la Dimension septentrionale de

Conférence des parlementaires de la région arctique, http://www.arcticparl.org/, site consulté le 6 décembre 2007.

l'UE comme l'exemple d'un effort international qui a donné des résultats positifs. M. Manninen met l'accent sur la dimension humaine de l'Arctique en soulignant l'importance de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ainsi que de la Convention n°169 de l'Organisation internationale du travail concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants. Il conclut son allocation en rappelant l'importance des jeunes et du soutien que leur apporte l'Université de l'Arctique.

SÉANCE THÉMATIQUE 1 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

M^{me} Grete Hovelsdrud, du Center for International Climate and Environmental Research – Oslo (CICERO), en Norvège, poursuit avec une introduction aux concepts de l'adaptation au changement climatique. M^{me} Hovelsdrud souligne que l'adaptation est en général motivée par les besoins locaux, mais note qu'elle est aussi liée aux activités internationales et qu'elle ne devrait pas être vue comme une solution de rechange aux mesures de réduction des gaz à effet de serre. Des mesures d'adaptation et d'atténuation sont nécessaires. L'Arctique se réchauffe en moyenne deux fois plus rapidement que la moyenne de la planète, et certains scientifiques ont observé que les changements se produisent plus rapidement que ce qui avait été prévu par les modèles. Les changements seront porteurs d'occasions et de contraintes.

M^{me} Hovelsdrud se sert de l'étude de cas de Hammerfest, en Norvège, pour illustrer les nombreux facteurs qui influent sur la vulnérabilité au changement climatique dans divers secteurs. Parmi ces facteurs, on compte la planification des infrastructures et des bâtiments à l'échelon municipal en prévision des changements aux régimes de précipitations et de l'augmentation des risques d'avalanche. Le transport terrestre, aérien et maritime serait affecté. L'industrie pétrolière et gazière doit planifier ses installations en fonction d'un changement du niveau de la mer et de l'augmentation des tempêtes. De plus, cette industrie doit respecter une réglementation environnementale changeante en raison des efforts d'atténuation du changement climatique.

Côté planification, l'incertitude provient en partie du fait qu'on ne connaît pas l'ampleur des bouleversements qui pourraient être attribuables au changement climatique. Sans compter qu'à cela s'ajoutent une multitude d'agents de changement, notamment des facteurs économiques et sociaux. Sur le plan politique, il faudra intégrer la planification en prévision du changement climatique aux processus de planification habituels (« à tous les niveaux ») et étendre la collaboration au-delà des collectivités et des frontières. On note des exemples de coopération internationale tel le programme du Conseil de l'Arctique sur la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique dans l'Arctique (VACCA), le programme Many Strong Voices (Climate Change in the Arctic and Small Island Developing States) et le programme Community Adaptation and Vulnerability in the Arctic Regions (CAVIAR), du CICERO.

Toute cette information a ensuite pris un sens concret avec la présentation de M. Klemetti Näkkäläjärvi, président du Parlement lapon. En faisant observer que la pollution à laquelle les Lapons sont forcés de s'adapter vient d'ailleurs, ce dernier a signalé qu'ils sont particulièrement touchés parce que leur culture est axée sur la nature. Les Lapons ont observé certains effets, dont une augmentation de 7 °C des

températures hivernales et de nombreux changements par rapport à la neige. Fait important : le type de neige qui tombe sous forme de précipitation est plus important que la quantité. Les rennes ont du mal à creuser pour trouver leur nourriture en raison de la formation de croûte sur la neige. Pour s'adapter, les Lapons devront peut-être trouver d'autres sources de nourriture pour leurs troupeaux.

Dans le passé, les éleveurs lapons se seraient adaptés en se déplaçant avec leurs troupeaux, ce qui est maintenant interdit par les frontières et par les lois. Les gouvernements doivent discuter de leurs plans avec les populations autochtones, aider les Lapons à trouver de nouvelles ressources et leur donner plus de contrôle sur les terres. Les Lapons doivent être en mesure de transmettre leur culture aux générations futures.

L'honorable sénateur Yoine Goldstein, délégué canadien, poursuit ensuite les échanges par une discussion sur la micro-adaptation (d'un point de vue local) et la macro-adaptation, domaines où les gouvernements et la coopération internationale ont clairement un rôle à jouer (voir le texte de la présentation en annexe). Il conclut en insistant sur la nécessité d'anticiper le changement, de l'observer et de réagir en adoptant les mesures qui s'imposent. Si on ne réussit pas à franchir toutes ces étapes, les collectivités risquent de disparaître.

SÉANCE THÉMATIQUE 2 : LES FRONTIÈRES ET L'ACCÈS À LA MER

M^{me} Diana Wallis, vice-présidente du Parlement européen, ouvre la séance sur les frontières et l'accès à la mer par une discussion sur les leçons retenues par l'Union européenne. Partisanne d'une charte globale pour la région de l'Arctique, M^{me} Wallis réitère son opinion tout en admettant la présence de barrières géopolitiques. En attendant, les membres donnent leur appui au renforcement du Conseil de l'Arctique. On avance que le modèle de gouvernance transfrontalière de l'UE pourrait être utile au Conseil à cette fin. M^{me} Wallis vante les mérites de la Dimension septentrionale de l'UE, qui s'est élargie pour inclure l'Islande, la Norvège et la Russie à titre de partenaires à part entière. On a suggéré qu'une politique globale pour le Haut-Arctique était nécessaire. Selon M^{me} Wallis, comme le droit international est de moins en moins influent dans cette région, l'UE devrait tenter de repousser les limites de la gouvernance de l'Arctique.

Le professeur Bernard Coakley (Institut de géophysique de l'Université de l'Alaska et président du groupe de travail 4 du Comité international de la recherche appliquée en matière de population (ICARP II, Deep Central Basin of the Arctic Ocean) fait ensuite une présentation sur les aspects pratiques pour les États qui revendiquent l'extension de leur plateau continental aux termes de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS). Le professeur Coakley décrit les règles prévues à l'article 76 pour définir le plateau continental étendu. Les limites applicables aux distances réclamées sont définies selon l'une des deux règles suivantes : le plateau continental ne peut s'étendre au-delà de 35 milles marins (648 km) des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de la mer territoriale, ou bien il ne peut s'étendre au-delà de 100 milles marins (185 km) à partir du point où le fond marin se situe à une profondeur de 2 500 mètres. Un État qui présente une revendication peut

choisir, pour toute zone, la règle qu'il désire appliquer. Par conséquent, le plateau continental peut parfois s'étendre au-delà de 350 milles marins.

Tout au long de sa présentation, le professeur Coakley mentionne souvent le remarquable niveau de coopération – presque une obligation – entre les pays qui effectuent des relevés scientifiques des fonds marins de l'Arctique. Les analyses bathymétriques, gravitationnelles et magnétiques forment le noyau de ces relevés et sont toutes menées en coopération. Cette situation pourrait mener jusqu'à la présentation d'observations conjointes à la Commission, dans le but de faciliter la collecte et le partage de données, de mettre de côté les disputes territoriales ou de maximiser les zones revendiquées.

M. Kari Hakapää, professeur de droit international à l'Université de Laponie, termine les présentations avec une discussion sur le droit international tel qu'il s'applique à l'Arctique. Il souligne qu'il y a peu de lois internationales qui s'appliquent exclusivement à l'Arctique. Comme l'Arctique est principalement un océan entouré de terre, contrairement à l'Antarctique, l'UNCLOS est la convention internationale qui prévaut dans cette région. Achevée en 1982, l'UNCLOS, que l'on a appelée la constitution des mers, est entrée en vigueur en 1994 et 155 États l'avaient ratifiée en février 2008. Les grands absents à la Convention sont les États-Unis d'Amérique, qui ne l'ont pas ratifiée, selon M. Hakapää, principalement en raison des dispositions sur l'exploitation minière en mer. M. Hakapää souligne aussi que l'article 234 de la Convention est particulièrement pertinent pour l'Arctique. Cet article fait référence aux zones recouvertes de glace et se lit comme suit :

Les États côtiers ont le droit d'adopter et de faire appliquer des lois et règlements non discriminatoires afin de prévenir, réduire et maîtriser la pollution du milieu marin par les navires dans les zones recouvertes par les glaces et comprises dans les limites de la zone économique exclusive, lorsque des conditions climatiques particulièrement rigoureuses et le fait que ces zones sont recouvertes par les glaces pendant la majeure partie de l'année font obstacle à la navigation ou la rendent exceptionnellement dangereuse, et que la pollution du milieu marin risque de porter gravement atteinte à l'équilibre écologique ou de le perturber de façon irréversible. Ces lois et règlements tiennent dûment compte de la navigation, ainsi que de la protection et de la préservation du milieu marin sur la base des données scientifiques les plus sûres dont on puisse disposer.

D'autres cadres juridiques internationaux importants relèvent de l'Organisation maritime internationale et visent, entre autres choses, la navigation et la pollution. Il y a notamment la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (Convention SOLAS), de 1974, et la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, modifiée par le Protocole de 1978 (MARPOL 73/78).

On a mentionné que le Conseil de l'Arctique constituait une organisation internationale. Toutefois, comme il n'est pas fondé sur un accord ayant force obligatoire, le Conseil administre en quelque sorte des « directives non contraignantes ».

M. Hakapää commente l'éventualité d'un traité propre à l'Arctique. Il rappelle que ce ne sont pas des gouvernements, mais en général des organisations non

gouvernementales et des universitaires qui souhaitent conclure un tel accord. Il faut se pencher sur les objectifs d'un tel traité et décider si le régime juridique actuel, tel qu'il a été décrit plus tôt, pourrait être amélioré afin d'atteindre ces objectifs.

Pour conclure les séances de travail, les coprésidents soulignent que nous ne devons jamais oublier que la Terre est notre unique héritage commun. Comme l'Arctique englobe des dizaines de millions de personnes et dix nations, la coopération est essentielle. Il s'agit également d'une responsabilité planétaire puisque des gens peuvent prendre des décisions ailleurs sans avoir à vivre avec les conséquences de ces décisions. Il faut donc écouter attentivement les scientifiques et surtout les gens de l'Arctique lorsque vient le temps de prendre des décisions ayant des répercussions planétaires.

COMITÉ PERMANENT DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION DE L'ARCTIQUE

RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE L'ARCTIQUE PAR LA NORVÈGE

M. Robert Kvile, haut représentant de l'Arctique au ministère des Affaires étrangères de la Norvège, donne un aperçu des travaux du Conseil de l'Arctique. Il commence par discuter de la nécessité d'une nouvelle charte de l'Arctique. Bien qu'il soit favorable au processus « d'élaboration » du Comité permanent et de son analyse des lacunes du régime juridique actuel, il estime qu'une nouvelle charte n'est probablement pas nécessaire.

Comme l'Arctique prend de plus en plus d'importance, les États et les organisations s'intéressent de plus en plus au Conseil de l'Arctique. Les « observateurs » sont des États et des organisations qui peuvent, selon le Conseil, contribuer à ses travaux. La question de l'ajout de la Chine et de l'Italie au nombre des observateurs sera examinée au printemps 2008. Il faut veiller à ce que le Conseil reste d'une taille raisonnable.

Le projet Snow, Water, Ice and Permafrost in the Arctic (SWIPA) (neige, eau, glace et pergélisol dans l'Arctique) a d'abord été présenté il y a un an par le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (PSEA) du Conseil. Deux délégations de hauts représentants de l'Arctique (HRA) estimaient que le projet était trop vaste. Il sera de nouveau présenté au printemps, même si une délégation a déclaré qu'elle irait peut-être de l'avant avec le projet sans l'approbation du Conseil. Cette situation montre bien que le processus des hauts représentants de l'Arctique peut être lent.

Un autre nouveau projet présenté sous les auspices du PSEA consiste à évaluer la possibilité de lutter contre les facteurs de changement climatique autres que le dioxyde de carbone. Parmi ces facteurs, il y a le charbon et le méthane qui pourraient être gérés plus rapidement par l'Europe et l'Amérique du Nord et ainsi avoir un impact plus immédiat sur le forçage climatique.

Le programme sur la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique dans l'Arctique (VACCA) du groupe de travail sur le développement durable s'est amorcé par une étude préliminaire incluant un questionnaire pour déterminer les pratiques exemplaires.

On discute ensuite de l'évaluation concernant le pétrole et le gaz. On prévoyait présenter l'évaluation complète à la conférence Arctic Frontiers (Frontières arctiques)

qui aura lieu en janvier 2008 à Tromsø, en Norvège. Les discussions entourant l'évaluation tenues lors des réunions des HRA ont toutefois été difficiles et seul l'aperçu a été approuvé. Après avoir été interrogé par la présidence au sujet des causes qui retardent l'évaluation, M. Kvile a déclaré que le sommaire et les 30 recommandations sont toujours à l'étude par les États-Unis, pour qui les questions relatives au changement climatique ont en général posé problème lors des réunions des HRA. L'évaluation présentait aussi certains problèmes procéduraux pour la Suède.

Un autre projet du PSEA concerne l'importance d'intégrer complètement et de manière durable les activités traditionnelles comme la pêche aux activités pétrolières et gazières afin qu'elles puissent coexister. Les progrès réalisés dans le cadre du programme Best Practices in Ecosystems-based Oceans Management in the Arctic (BePOMAr) (les pratiques exemplaires de la gestion écosystémique des océans dans l'Arctique) seront présentés à la réunion des HRA du printemps 2008.

Le Conseil de l'Arctique ne joue pas un rôle de premier plan dans le cadre de l'Année polaire internationale, mais il a déjà recommandé une surveillance à long terme de l'environnement de l'Arctique. En 2006, le Conseil a en effet recommandé que ces groupes de travail, et plus particulièrement le PSEA, collaborent avec d'autres organisations comme l'International Arctic Science Committee (IASC) en vue de créer le Sustained Arctic Observing Network. Les progrès réalisés dans ce projet seront discutés lors de la réunion printanière des HRA. La proposition de la Norvège visant à maximiser les retombées de l'Année polaire internationale (API) y sera aussi présentée.

SUIVI DU SÉMINAIRE CONJOINT TENU LE 28 FÉVRIER AVEC L'UNIVERSITÉ DE L'ARCTIQUE

La réunion conjointe avec le forum des recteurs de l'Université de l'Arctique a principalement porté sur l'adaptation au changement climatique dans l'Arctique et sur le régime juridique, plus particulièrement sur l'article 76 de l'UNCLOS. Il est noté que l'adaptation devrait faire partie des sujets abordés lors de la Conférence des parlementaires de la région arctique qui se tiendra à Fairbanks, en août 2008. Ce serait alors une bonne occasion de réexaminer ce sujet. On discute de la possibilité de tenir un atelier sur le régime juridique, et plus particulièrement sur la façon dont l'UNCLOS pourrait être appliquée à la lumière du retrait de la glace de mer dans l'Arctique. Le secrétaire général suggère de contacter l'ambassadeur Hans Correll, qui a fait une présentation sur ce sujet à la dernière Conférence, qui a eu lieu en 2006 à Kiruna, en Suède. Une délégation auprès du Comité permanent des parlementaires de la région de l'Arctique (CPPRA) croit qu'une personne ayant un point de vue différent de celui de l'ambassadeur devrait aussi être contactée. La présidente et le vice-président examineront la possibilité d'organiser un atelier.

PRÉSENTATION DU PROJET EALÁT

Le projet d'étude sur la vulnérabilité des éleveurs de rennes (EALÁT) a été présenté par l'un de ses dirigeants, le professeur Ole Henrik Magga, Saami University College/Nordic Saami Institute, Guovdageaidnu, Norvège. Le projet EALÁT a pour soustitre « Reindeer pastoralism in a changing climate » (pastoralisme chez les éleveurs de rennes dans un climat changeant). Il s'agit d'un projet de l'Année polaire internationale visant à étudier la vulnérabilité de cet écosystème que constitue l'élevage des rennes.

En expliquant plus en détail le concept général du projet, le professeur Magga raconte que le terme EALÁT signifie *pâturage*, mais qu'il est apparenté aux termes EALLU, qui signifie *troupeau*, et EALLIN, qui signifie *vie*. Le projet porte donc sur les animaux et les humains, ainsi que sur leurs relations. Il combinera les connaissances des éleveurs et les données des sciences sociales et naturelles afin d'examiner dans quelle mesure le climat et d'autres facteurs peuvent influer sur la vulnérabilité du système.

En donnant plus de détails sur ce projet, le professeur Magga décrit l'un de ses modules de travail qui vise à codifier le savoir des éleveurs, et ce tel qu'il est enraciné dans la langue qu'ils parlent. Les Lapons disposent par exemple de plus de 200 mots pour décrire la neige. Toutes ces connaissances seront jumelées à des observations météorologiques pour tenter de déterminer comment le changement climatique et les risques associés aux diverses options d'adaptation sont évalués et perçus.

MISE À JOUR SUR LE PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE DE FAIRBANKS

La huitième Conférence des parlementaires de la région arctique aura lieu à Fairbanks, en Alaska, du 11 au 14 août 2008. Le secrétaire général du CPPRA résume l'ébauche du programme. La Conférence comprendra une brève réunion conjointe avec l'Institut Aspen sur le changement climatique. L'Institut, qui a un programme sur l'énergie et l'environnement, a proposé de former une commission internationale de haut niveau afin d'offrir une tribune constante pour discuter du changement climatique dans l'Arctique². Les ressources énergétiques et l'adaptation au changement climatique dans l'Arctique sont deux des sujets prévus dans l'ordre du jour provisoire.

De plus, une discussion sur la navigation maritime dans l'Arctique, et notamment sur les activités de l'Organisation maritime internationale, sera aussi tenue à la demande du CPPRA. L'intérêt constant que le CPPRA porte aux conditions de vie se retrouvera dans le quatrième sujet : la santé humaine dans l'Arctique.

PARTENARIAT DE LA DIMENSION SEPTENTRIONALE SUR LE TRANSPORT ET LA LOGISITIQUE

La politique sur la Dimension septentrionale de l'Union européenne a été conçue au départ pour encadrer les relations entre l'UE et la Russie occidentale, plus particulièrement les régions des mers de Barents et Baltique. Depuis lors, l'Islande et la Norvège ont adhéré à la politique en tant que partenaires de plein droit, et le Canada ainsi que les États-Unis participent à titre d'observateurs. La politique inclut deux partenariats à l'heure actuelle. Le troisième partenariat proposé sur le transport et la logistique a été décrit par M. Harro Pitkänen, premier vice-président de la Banque nordique d'investissement.

Il faut mieux coordonner la planification du transport international et cette nécessité a été clairement illustrée par quelques statistiques. Dans l'UE-25, on prévoit que le transport augmentera de plus de 50 % entre l'année 2000 et l'année 2020, et de plus de 100 % avec les États voisins de l'UE. Dans la grande région de la mer Baltique, on a

8

² L'Institut Aspen, « **Climate Change and Arctic Change: The Shared Future** », http://www.aspeninstitute.org/site/c.huLWJeMRKpH/b.2638873/k.FFC3/A_proposed_Commission_on_Arctic_Climate_Change_The_Shared_Future.htm (site consulté le 25 mars 2008).

estimé que les investissements gouvernementaux à eux seuls totaliseront 95 milliards d'euros pour la période allant de 2007 à 2013.

Un partenariat sur le transport permettrait d'accélérer et de mieux coordonner la mobilisation des fonds, tout en évitant les chevauchements avec les projets déjà en cours. La proposition de partenariat devrait pouvoir être soumise aux fins de décision à la rencontre ministérielle de 2008.

RAPPORTS DES RAPPORTEURS SUR LES TIC ET LA SANTÉ HUMAINE DANS L'ARCTIQUE

Lors des réunions du CPPRA de Reykjavik en Islande (1 er juin 2007) et d'Ottawa au Canada (19 octobre 2007), des rapporteurs ont eu pour mandat de suivre les délibérations portant sur les technologies de l'information et des communications (TIC) au Conseil de l'Arctique et d'examiner des moyens qui permettraient au Comité d'assurer un suivi sur les questions liées à la santé humaine, et notamment sur les problèmes de toxicomanie dont il avait été question à Ottawa.

Un délégué finlandais fait rapport sur les discussions concernant les TIC qui ont été tenues au Conseil de l'Arctique. En 2006, les ministres avaient approuvé une évaluation des TIC. L'objectif global de cette évaluation est de déterminer comment les TIC peuvent accroître le capital humain et social dans le Nord, contribuer au développement économique de la région et améliorer la qualité de vie dans l'Arctique.

Le délégué précise que malgré les fonds accordés par les États-Unis, le Canada et la Finlande, l'évaluation demeure problématique et qu'il a fallu réduire l'envergure du projet. Le projet en est encore à l'étape de la collecte des données, qui mènera à une compilation des besoins à l'échelle nationale. L'objectif est que cette compilation soit prête pour la prochaine rencontre ministérielle qui aura lieu en 2008.

Une déléguée suédoise fait rapport sur l'examen des questions de santé, et plus particulièrement de toxicomanie. Le Rapport sur le développement humain dans l'Arctique, le Sondage sur les conditions de vie dans l'Arctique (SLiCA) et la déclaration de Kiruna adoptée par la Conférence des parlementaires de la région arctique ont servi de toile de fond à son examen. Il faut aussi tenir compte d'un changement démographique majeur : les personnes jeunes et instruites quittent la région pour s'installer au sud et les emplois sont principalement créés dans des domaines qui sont traditionnellement à prédominance masculine. On discute également de l'équilibre entre les anciennes et les nouvelles collectivités. On souligne qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème vécu par les peuples autochtones. L'Organisation des Nations unies et l'Organisation mondiale de la Santé constituent des tribunes permanentes où on peut discuter de ce genre de questions liées à la santé. Un rapport sera préparé pour la prochaine réunion du CPPRA, ce qui devrait aider à orienter les discussions à la Conférence de Fairbanks.

ÉTAT DES TRAVAUX DU CPPRA

On invite les délégués à faire rapport des travaux concernant le CPPRA qui se déroulent dans leur pays respectif. Voir l'ébauche du procès-verbal en annexe pour un sommaire des interventions.

CÉRÉMONIE DES TRAITÉS DES NATIONS UNIES

Lors de la septième Conférence des parlementaires de la région arctique, en août 2006, les articles suivants ont été inclus dans la déclaration de la Conférence (Kiruna) :

De proposer aux Nations Unies que l'événement traités annuel de 2007, ou le plus tôt possible, porte sur les traités de l'ONU concernant l'Arctique;

Compte tenu de l'impact du changement climatique et de l'accroissement de l'activité économique et humaine, d'entreprendre, de toute urgence, une vérification des régimes juridiques existants applicables à l'Arctique et de poursuivre les discussions concernant leur renforcement ou les ajouts à y apporter au besoin;

En mars 2007, la présidente du CPPRA, M^{me} Hill-Marta Solberg, a rencontré M^{me} Annebeth Rosenboom, chef de la Section des traités de l'ONU, pour discuter de la possibilité d'inclure des traités se rapportant à l'Arctique dans le cadre de la cérémonie annuelle des traités de l'ONU. La cérémonie de 2008 s'intitule « Cérémonie des traités de 2008 : vers une participation et une mise en œuvre universelle – dignité et justice pour tous ». Par conséquent, le thème de cette année ne cadre pas parfaitement avec l'objet des recommandations du CPPRA. Toutefois, comme on discutera entre autres des traités concernant l'Année polaire internationale, il sera donc aussi possible de souligner le renforcement des liens entre les objectifs concernant le climat et ceux liés au développement³. En guise de préparation à la cérémonie, on organise souvent une table ronde en juin afin de mettre en relief les traités associés aux divers thèmes. Les discussions de la table ronde de cette année pourraient donc porter sur les traités concernant l'Arctique.

Le secrétaire général du CPPRA présente un document décrivant une éventuelle table ronde qui aurait lieu au début du mois de juin (possiblement le 3 ou le 4), et qui porterait sur les traités concernant l'Arctique. Le CPPRA convient que la présidente et le secrétaire général doivent poursuivre les préparatifs en vue de cette table ronde.

Respectueusement soumis,

L'honorable Yoine Goldstein, sénateur Association parlementaire Canada-Europe

3

³ Ban Ki Moon, « Lettre du Secrétaire général aux chefs d'État et de gouvernement », http://untreaty.un.org/English/TreatyEvent2008/SG/letter_F.pdf (consultée le 26 mars 2007)

ANNEXE I



CONFÉRENCE DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION DE L'ARCTIQUE LE COMITÉ PERMANENT DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION DE L'ARCTIQUE (CPPRA)

Ébauche du procès-verbal

Réunion du Comité permanent des parlementaires de la région de l'Arctique Centre arctique, Rovaniemi, le 29 février 2008

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDRE PROPOSÉ POUR ÉTUDIER LES DIVERS POINTS

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE À OTTAWA LE 19 OCTOBRE 2007

L'ordre du jour est adopté et le procès-verbal de la réunion tenue à Ottawa le 19 octobre 2007 est lui aussi adopté.

2. RAPPORT SUR LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE L'ARCTIQUE PAR LA NORVÈGE

M. Robert Kvile, haut représentant de l'Arctique pour la Norvège, fait rapport sur les activités du Conseil de l'Arctique.

M. Kvile donne d'abord son appui aux activités menées par le CPPRA en vue d'élaborer le cadre juridique applicable à l'Arctique et d'apporter de nouvelles perspectives à la discussion. (Commentaire du secrétaire général : Et ce, malgré les conclusions dégagées de la rencontre entre les représentants des ministères des Affaires étrangères des pays arctiques, qui s'est tenue à Oslo, en octobre dernier, où on a conclu que l'on disposait déjà de tous les moyens légaux nécessaires pour assurer le développement durable de l'Arctique.)

Le nombre d'États observateurs au Conseil de l'Arctique continue d'augmenter, la Chine et l'Italie participant aux réunions à titre d'observateurs spéciaux. Lors de la prochaine réunion des hauts représentants de l'Arctique (HRA), on se penchera sur la façon dont on pourrait permettre à ces observateurs de jouer un rôle plus efficace au sein du Conseil.

Changement climatique

Le projet SWIPA (neige, eau, glace et pergélisol dans l'Arctique) fera encore l'objet de discussions à la prochaine réunion des HRA, en avril. Deux pays n'ont pas été en

mesure d'approuver le projet lors de la dernière réunion des HRA, à Narvik, parce qu'il était trop vaste.

Un nouveau projet sur « les facteurs de changement climatique autres que le dioxyde de carbone » sera présenté lors de la prochaine réunion des HRA. On étudiera l'effet des polluants à court terme – en particulier du carbone noir, de l'ozone troposphérique, et du méthane – sur le réchauffement climatique.

Le projet « Vulnerability and adaptation to climate change in the Arctic » (VACCA) (vulnérabilité et adaptation au changement climatique dans l'Arctique) a été lancé. Une étude préliminaire permettra de recueillir et de diffuser des données sur l'expertise accessible, les travaux de recherche en cours et les stratégies d'adaptation au changement climatique. Un atelier aura lieu cet automne (octobre).

Évaluation pétrolière et gazière

Le rapport sommaire sur l'évaluation pétrolière et gazière de l'Arctique, « The Arctic Oil and Gas Assessment (OGA) », est présenté sans le sommaire et les recommandations. Comme il y a divergence sur des questions de procédures, le sommaire et les recommandations sont toujours à l'étude, et seront inscrits à l'ordre du jour de la prochaine réunion des HRA.

Gestion intégrée des ressources

Le projet « Best practices on Ecosystems-based Oceans Management in the Arctic » (les pratiques exemplaires pour la gestion écosystémique des océans dans l'Arctique) a pour objectif de présenter les concepts et méthodes développés par les États de l'Arctique pour procéder à une gestion écosystémique des océans.

Année polaire internationale

Le Conseil de l'Arctique ne joue pas un rôle de premier plan dans le cadre de l'Année polaire internationale, mais il en suit les travaux de près. Lors de la prochaine réunion des HRA, le projet « Maximising the legacy of the IPY » (maximiser les retombées de l'Année polaire internationale (API)) sera présenté. Ce projet a entre autres objectifs d'établir un système de surveillance de l'environnement arctique plus performant et de permettre aux scientifiques d'avoir plus facilement accès à l'Arctique.

En réponse à une question d'un membre du CPPRA, M. Kvile mentionne que les projets liés au changement climatique demeurent problématiques pour les États-Unis, et que l'évaluation pétrolière et gazière demeure problématique pour les États-Unis et la Suède.

Le CPPRA prend note du contenu de la séance d'information du Conseil de l'Arctique.

3. SUIVI DU SÉMINAIRE CONJOINT TENU LE 28 FÉVRIER AVEC L'UNIVERSITÉ DE L'ARCTIQUE

Le séminaire conjoint du 28 février avec l'Université de l'Arctique portait sur l'adaptation au changement climatique et sur le cadre juridique régissant l'Arctique et les pratiques géologiques dans cette région. Le Comité convient d'organiser un atelier pour étudier plus à fond comment l'UNCLOS s'appliquera à l'Arctique avec le retrait de la glace de mer.

La présidente et le secrétaire général sont mandatés pour choisir la date et le lieu de l'atelier.

4. PRÉSENTATION DU PROJET EALÁT

M. Ole Henrik Magga, chef responsable du projet EALÁT, le présente au Comité.

M. Magga déclare : « Ce qui arrive aux animaux arrive aussi aux gens ». Le projet EALÁT est une étude sur le changement climatique et l'élevage des rennes. En combinant le savoir traditionnel des éleveurs de rennes et les données scientifiques, les chercheurs tentent de déterminer comment ces éleveurs peuvent s'adapter au changement climatique. Comment le renne réagit-il face au réchauffement du climat? Dans quelle mesure les conditions de neige et de glace changeront-elles et quelle influence ces changements auront-ils sur les éleveurs?

Avec des averses de pluie et des chutes de neige plus abondantes, une plus grande partie de l'Arctique sera recouverte de glace.

Le slogan du projet est « Learning by herding » (l'apprentissage par l'élevage), ce qui implique que les chercheurs collaboreront étroitement avec les éleveurs de rennes pour recueillir des données. Le savoir des éleveurs se cache aussi dans la langue qu'ils parlent.

Le projet étudiera aussi le bien-être et la nutrition des rennes, en plus de mesurer la vulnérabilité des rennes, de leur élevage et de l'exploitation pétrolière et gazière.

En réponse aux questions, M. Magga explique que l'industrie et le tourisme ont une grande influence sur l'élevage des rennes. Les rennes sont des animaux sauvages qui ont besoin de tranquillité et de vivre à l'écart des activités humaines (odeurs, bruit, etc.) et des activités qui pour nous, les humains, ne sont pas dérangeantes.

Dans la plupart des pays arctiques, les lois sont à peu près suffisantes pour protéger les aires de distribution des rennes.

M. Magga n'est pas certain de l'influence qu'aura le changement climatique sur les maladies qui affectent les rennes. Ces maladies auront peut-être de meilleures conditions de développement à l'avenir, mais rien ne l'indique jusqu'à maintenant.

Le contenu de la séance d'information est noté et sera pris en compte par le CPPRA.

5. MISE À JOUR SUR LE PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE DE FAIRBANKS

Le secrétaire général présente la dernière ébauche du programme de la Conférence des parlementaires de la région arctique qui se tiendra du 12 au 14 août, à Fairbanks, et fait le point sur les préparatifs, qui relèvent aussi du bureau du sénateur Murkowski.

Le Comité prend note de l'information et se dit satisfait des progrès réalisés dans la préparation du programme de la Conférence.

6. DIMENSION SEPTENTRIONALE ET PARTENARIAT SUR LE TRANSPORT ET LA LOGISTIQUE

M. Harro Pitkänen, premier vice-président de la Banque nordique d'investissement, informe le Comité sur l'avancement du projet d'établissement d'un partenariat sur le transport et la logistique dans le cadre du partenariat sur la Dimension septentrionale.

M. Pitkänen est aussi d'avis qu'il faut améliorer le transport et les infrastructures dans tous les pays arctiques, car le transport se révèle à la fois un secteur en expansion et une nécessité dans une économie mondialisée où cette industrie connaîtra d'ailleurs une forte croissance (de plus de 50 % dans les pays de l'UE, et 100 % d'ici 2020 entre les pays de l'UE et le reste du monde).

Il est crucial pour le Nord de jouer un rôle actif dans ce domaine et de s'assurer que les infrastructures soient en place pour garantir la prospérité future de la région. Un partenariat doit être bénéfique – sans chevauchements.

Il sera important d'adopter une perspective régionale, et aussi d'éliminer les obstacles. Le transport est traditionnellement envisagé dans une perspective nationale, et la Dimension septentrionale forcera les participants à adopter une approche plus internationale.

À la fin de l'année dernière, les hauts fonctionnaires responsables de la Dimension septentrionale ont conclu que la question devait être examinée et un groupe d'experts a été créé à cette fin. Ce groupe devrait présenter son rapport cet été et si tout va bien, il pourra être étudié lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères à l'automne 2008.

Le contenu de la séance d'information est noté et sera pris en compte par le CPPRA.

7. RAPPORTS DES RAPPORTEURS SUR LES TIC ET LA SANTÉ HUMAINE DANS L'ARCTIQUE

La Finlande fait rapport sur l'évaluation des technologies de l'information et des communications (TIC) au Conseil de l'Arctique. L'évaluation en est à l'étape de la collecte de données au niveau national. Il faut s'assurer de donner suite à l'évaluation au niveau national.

L'évaluation devrait être déposée lors de la prochaine rencontre ministérielle, en avril 2009. Le Comité devrait attendre les résultats de l'évaluation avant d'entreprendre de nouvelles initiatives dans le domaine des TIC.

La représentante de la Suède fait rapport sur les travaux concernant la toxicomanie et les maladies qui y sont liées. Les données du Sondage sur les conditions de vie dans l'Arctique (SLiCA) et les conclusions du Rapport sur le développement humain dans l'Arctique constituent un important point de départ pour ces travaux. La rapporteuse s'est principalement penchée sur les points suivants :

Le suivi en fonction des données existantes, de la démographie de l'Arctique, des conditions de vie des jeunes, du recours aux bons exemples et aux bonnes pratiques, des programmes d'échange de l'Université de l'Arctique et des autres programmes pour la santé et les travailleurs sociaux.

Un rapport écrit sera présenté au Comité lors de sa prochaine réunion.

Le Comité se dit satisfait des progrès réalisés par les rapporteurs.

8. ÉTAT DES TRAVAUX DU CPPRA

Conseil nordique de l'Ouest

M. Karl V. Matthíasson, président du Conseil nordique de l'Ouest, se dit satisfait que la santé ait été inscrite à l'ordre du jour des travaux du CPPRA et que cette question fasse l'objet d'un suivi à la Conférence de Fairbanks. Il invite les membres du Comité à se pencher sur les divers types de toxicomanie.

Les questions liées à l'égalité entre les sexes ont été réglées lors de la dernière assemblée annuelle du Conseil. La sensibilisation du public se fera au moyen du système d'éducation, et la proposition donnera lieu au dépôt de résolutions dans les divers parlements.

Le Conseil nordique de l'Ouest a aussi cherché à améliorer ses relations avec le Parlement européen. Il est convenu que les membres de la délégation du Parlement européen responsables des relations avec la Suisse, l'Islande et la Norvège seront aussi responsables des relations avec le Conseil nordique de l'Ouest.

Suède

M^{me} Sinikka Bohlin présente au Comité un compte rendu sur un séminaire sur l'Année polaire internationale qui a eu lieu à Stockholm à la fin du mois de janvier, et qui a réuni 130 participants, en plus d'être couvert par des chaînes de télévision. Il donnera lieu à la présentation d'une proposition au Conseil nordique afin de renforcer la coopération des pays nordiques dans le domaine des recherches sur l'Arctique.

Finlande

M. Hannes Manninen précise que le changement climatique et l'énergie figurent parmi les grandes priorités nationales en Finlande. Le gouvernement prépare en effet un rapport au Parlement sur le climat et l'énergie.

Les gens sont de plus en plus sensibilisés par rapport au changement climatique et à l'adaptation.

À l'heure actuelle, des sommes considérables sont investies dans l'exploitation minière et le tourisme dans le nord de la Finlande.

Un comité a été formé pour trouver des façons d'améliorer la coopération entre les Lapons et le gouvernement finlandais. Un parlement lapon sera d'ailleurs construit.

Secrétariat des peuples autochtones

M^{me} Alona Yefimenko fait rapport au Comité concernant un atelier sur le changement climatique en septembre à Copenhague.

Islande

M. Karl V. Matthíasson explique que l'Arctique revêt la plus haute importance pour l'Islande.

Une politique sur l'Arctique est en cours d'élaboration et une commission à ce sujet devrait terminer ses travaux en octobre 2008.

L'Année polaire internationale est importante pour l'Islande. Le site www.arcticportal.org est administré à partir de l'Islande. M. Matthíasson termine en soulignant qu'il faudrait que des philosophes prennent part à l'Année polaire internationale.

Norvège

M^{me} Hill-Marta Solberg informe le Comité qu'une entente a été conclue entre six des sept partis représentés au Parlement norvégien pour établir un plan national de lutte contre le changement climatique.

9. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du CPPRA se tiendra à Vladivostok, en Russie, du 28 au 30 mai 2008.

10. CONFÉRENCE DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE DE 2010

Le Comité permanent décide de donner au Parlement européen le mandat d'examiner la possibilité d'accueillir la Conférence des parlementaires de la région arctique en 2010.

11. CÉRÉMONIE DES TRAITÉS 2008 DE l'ONU

Le secrétaire général informe le Comité des démarches qui ont été faites afin qu'une table ronde soit organisée à l'ONU sur les questions liées à l'Arctique dans le cadre de la cérémonie annuelle des traités de l'ONU. On distribue un document préparé par le secrétariat afin de décrire une approche possible.

Le Comité prend bonne note de ces renseignements. La présidente et le secrétaire général sont mandatés pour poursuivre les démarches.

12. AUTRES QUESTIONS

Aucune autre question n'est soulevée.



CONFÉRENCE DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION ARCTIQUE LE COMITÉ PERMANENT DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION DE L'ARCTIQUE **RÉUNION TENUE À ROVANIEMI**

29 février 2008

Ébauche

Liste des participants

MEMBRES

Canada M. Yoine Goldstein, sénateur

M. Tim Williams, Division des sciences et de la technologie, Service d'information et de recherche

parlementaires

Danemark M^{me} Juliane Henningsen, députée

M. Peder Pedersen, conseiller

Parlement européen M^{me} Bilyana Raeva, députée

M. Henrik Olsen, administrateur principal, relations

interparlementaires

Finlande M. Hannes Manninen, député

M^{me} Ulla Karvo, députée

M^{me} Johanna Ojala-Niemelä, députée

M^{me} Mirja Vehkaperä, députée

M. Guy Lindström, directeur adjoint

Islande M. Karl V. Mattíasson, député

M^{me} Arna Bang, conseillère

Norvège M^{me} Hill-Marta Solberg, députée

M. Kjell Myhre-Jensen, chef de section

Russie M. Ildar Gimaletdinov, député, Douma

M^{me} Irina Kuzmina, secrétaire, Douma

Suède M^{me} Sinikka Bohlin, députée

M^{me} Eva Hjelm, haute fonctionnaire

PARTICIPANTS PERMANENTS

Conseil parlementaire M^{me} Eva Jejlid, Suède

Secrétariat des peuples

autochtones

M^{me} Alona Yefimenko

OBSERVATEURS

Conseil nordique M. Niels Sindal, député

M^{me} Ulrica Helgesson, conseillère principale

Conseil nordique de

l'Ouest

M. Karl V. Matthíasson, député

M. Thordur Thorarinsson, secrétaire général

INVITÉS M. Robert Kvile, haut représentant de l'Arctique,

ministère des Affaires étrangères, Norvège

M. Jyrki Kallio, haut représentant de l'Arctique,

ministère des Affaires étrangères, Finlande

M. Ole Henrik Magga, chef de projet, EALÁT

M. Harro Pitkänen, premier vice-président, Banque

nordique d'investissement

M^{me} Jenni Koistinen, gestionnaire, programme des

affaires parlementaires, ambassade du Canada à

Helsinki

Parlement finlandais M. Kari Salo, conseiller aux Affaires internationales

M. Tapio Pekkola, secrétaire aux affaires

internationales

M^{me} Maarit Immonen, adjointe administrative

SECRÉTARIAT M. Bjørn Willy Robstad, secrétaire général

INTERPRÈTES M. Aleksei Repin

M^{me} Irina Kopteva

ANNEXE II

COMITÉ PERMANENT DES PARLEMENTAIRES DE LA RÉGION DE L'ARCTIQUE LE 28 FÉVRIER 2008

SÉANCE THÉMATIQUE 1 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'honorable Yoine Goldstein, sénateur Parlement du Canada

Introduction

On se sent intimidé lorsqu'on prend la parole après M^{me} Hovelsrud de la Norvège, et M. Nakkalajarri de la Finlande, sur un sujet comme l'adaptation au changement climatique. C'est d'autant plus intimidant que je remplace Bob Mills, que nous connaissons tous, et qui est victime de l'incertitude découlant d'une situation de gouvernement minoritaire au Canada, où le gouvernement risque d'être défait en Chambre à tout moment, ce qui déclencherait des élections. Je suis persuadé que Bob aurait préféré être ici, avec vous, plutôt que de rester au Canada et de s'inquiéter à propos d'une éventuelle élection.

À peu près la moitié de la masse terrestre du Canada se trouve dans les écozones de l'Arctique et de la taïga. Plus d'une centaine de milliers de personnes, dont la moitié sont des Autochtones, y vivent.

Les changements environnementaux associés au changement climatique se produisent plus rapidement dans l'Arctique que n'importe où ailleurs. Les observations scientifiques indiquent que l'Arctique se réchauffe, en moyenne, à peu près deux fois plus rapidement que le reste de la planète. Dans les meilleures circonstances, et en supposant une atténuation considérable du phénomène qui est loin d'être certaine, le réchauffement planétaire se poursuivra au rythme d'environ 0,4 degré Celsius au cours des vingt prochaines années.

L'impact sur le Nord, comme nous le savons tous, est considérable. Le pergélisol est en train de fondre, les glaciers de l'Arctique sont grugés et s'amincissent remarquablement vite, les ours polaires ont de la difficulté à s'adapter aux changements dans la distribution et l'étendue des glaces et ces répercussions touchent aussi leurs principales proies : les phoques. Les chasseurs inuits doivent se rendre de plus en plus loin pour chasser leurs proies traditionnelles. L'existence et le mode de vie de ces gens sont menacés. Comme Mary Simon l'a dit : « Le jour où nous ne pourrons plus chasser sur la glace de mer et manger le produit de notre chasse, nous cesserons d'exister en tant que peuple. »

Farley Mowat, un écrivain canadien amoureux du Grand Nord, avait l'habitude de nous rappeler que l'Arctique, c'est plus qu'un endroit, c'est un état d'esprit. Tout comme Nuttal. Forest et Mathiesen l'ont si bien illustré eux aussi :

« Si les peuples autochtones ont pu occuper l'Arctique si longtemps et avec autant de succès, c'est en partie grâce à leur profond respect et à leur compréhension de leur milieu, et ensuite parce qu'ils ont su adapter leurs pratiques sociales, économiques et culturelles aux variations du climat⁽¹⁾. »

Certes, un grand nombre de communautés de l'Arctique sont déjà en train de s'adapter au changement climatique. Les peuples autochtones ont longtemps fait preuve de flexibilité et de résilience face aux changements dans leurs environnements locaux et pour composer avec les phénomènes météorologiques extrêmes. Certaines communautés autochtones s'adaptent en changeant leurs régimes de gestion de la faune et leurs méthodes de chasse. Mais si les peuples autochtones étaient auparavant des nomades qui pouvaient donc suivre leurs proies dans les périodes de réchauffement, ils vivent maintenant, de façon générale, dans des logements fixes et ne peuvent pas se déplacer facilement plus au nord pour chasser. Bien qu'ils soient capables de réagir à un changement graduel, les changements soudains et l'effet cumulatif du changement lent remettent en question l'existence même d'un grand nombre de leurs communautés. Celles-ci sont déjà soumises au stress en raison du développement des communications de masse, de la télévision, de l'Internet et d'autres modes de communication. Les jeunes partent souvent plus au sud pour y vivre et assurer leur subsistance. De nombreux secteurs, comme celui du développement économique et surtout celui de la prospection pétrolière et gazière, et au Canada, le secteur de la prospection diamantaire et de l'exploitation minière, sont en train de remplacer l'activité économique autochtone traditionnelle. Les familles autochtones se livrent de moins en moins aux activités traditionnelles et travaillent de plus en plus au service des compagnies pétrolières, gazières et de prospection minière.

Arnold Toynbee, l'historien et philosophe classique dont nous étudions les ouvrages au collège, a postulé dans sa théorie des défis et réponses que les civilisations et les sociétés ont survécu lorsque leurs réponses aux défis étaient adaptatives et conformes à leurs objectifs à moyen et à long terme, ce qui leur a permis de continuer de prospérer dans de nouvelles circonstances.

Toutefois, l'adaptation aux changements climatiques relativement soudains, et surtout à leurs conséquences immédiates, jumelée à la course au développement économique des ressources naturelles apparemment énormes dans l'Arctique, placent au rang de priorité immédiate la capacité d'adaptation et l'adoption de changements systématiques et systémiques.

Cadres préliminaires pour l'adaptation

Comment peut-on y arriver? Il y a bien sûr de nombreux groupes, dans les universités, les gouvernements et à l'échelle internationale, qui tentent d'établir les grands axes de l'adaptation au changement climatique. Au Canada, le Groupe de travail intergouvernemental sur les impacts et l'adaptation liés aux changements climatiques, formé de représentants du gouvernement fédéral et de tous les gouvernements provinciaux et territoriaux, a publié en 2005 le *Cadre national d'adaptation aux changements climatiques*. Ce document devait favoriser la collaboration entre les gouvernements provinciaux et territoriaux, afin de sensibiliser tous les intervenants à la nécessité d'améliorer les moyens d'adaptation du Canada par la promotion de la

recherche et par le développement d'outils qui permettront d'élaborer des plans et mesures d'adaptation détaillés.

Le Groupe a recommandé six éléments dans son cadre pour l'adaptation :

- 1) Sensibiliser tous les intervenants à la nécessité d'une adaptation;
- 2) Se donner les moyens de prendre une action coordonnée sur le plan de l'adaptation;
- 3) Intégrer l'adaptation aux politiques gouvernementales et aux opérations;
- 4) Promouvoir et coordonner la recherche sur les impacts et l'adaptation;
- 5) Appuyer les réseaux de partage des connaissances à l'échelle nationale et régionale;
- 6) Fournir des méthodes et des outils pour faire la planification de l'adaptation.

Ce cadre n'a toutefois jamais été mis en place.

En 2006, le rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada (qui relève du Bureau du vérificateur général du Canada) a consacré un chapitre entier à « L'adaptation aux répercussions des changements climatiques ». Le rapport démontre clairement que bien que la fonte du pergélisol fragilise l'ensemble de l'infrastructure du Nord et qu'il soit reconnu que des stratégies d'adaptation sont nécessaires pour répondre à la situation, aucun plan concret n'a été élaboré. Dans ses recommandations, la commissaire précise qu'Environnement Canada et le Bureau du Conseil privé devraient déterminer les responsabilités des ministères et organismes fédéraux qui sont appelés à participer à l'effort d'adaptation fédéral, et leurs obligations en matière de reddition de comptes. Ces ministères et organismes devraient ensuite préciser comment le gouvernement du Canada gérera l'adaptation aux changements climatiques, notamment :

- déterminer dans quelle mesure le gouvernement fédéral compte collaborer avec les autres ordres de gouvernement et les parties intéressées, et quel sera son niveau de participation;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'adaptation fédérale pour concrétiser les priorités fédérales. La stratégie devrait comporter une évaluation des répercussions des changements climatiques sur les politiques et les programmes fédéraux.

Le communiqué de presse accompagnant le rapport citait ainsi les propos de la commissaire Gélinas :

« La population canadienne pourrait être confrontée à des répercussions comme la propagation des maladies, des sécheresses plus fréquentes dans les Prairies, la fonte du pergélisol dans le Nord, des périodes de chaleur et de smog plus longues et plus intenses ainsi que l'élévation du niveau de la mer [...]. Comme certaines de ces

répercussions seront inévitables, il est donc essentiel que les Canadiens soient préparés en conséquence. »

Mais là encore, aucune mesure n'a été prise pour réaliser les objectifs louables contenus dans ce rapport.

D'autres activités ont été entreprises à l'échelle du gouvernement fédéral. En 2006, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, un organisme consultatif qui relevait jusqu'à récemment du premier ministre et qui relève maintenant du ministre de l'Environnement, a entrepris une étude pour examiner l'influence des politiques publiques canadiennes « sur la façon dont les collectivités et les secteurs économiques se préparent aux effets des changements climatiques et les gèrent ». Compte tenu de la gravité et de la persistance des effets des changements climatiques dans le Grand Nord canadien, le programme était axé à l'origine sur « le nord du 60^e parallèle ».

De plus, une évaluation à grande échelle de l'adaptation au changement climatique et de ses répercussions, intitulée : *Vivre avec les changements climatiques au Canada : édition 2007*, devait être publiée à l'automne 2007, mais sa publication a été retardée jusqu'au début du mois de mars. Il semble qu'une constante se dégage ici. Même si le gouvernement fédéral reconnaît que l'adaptation est essentielle, le processus d'évaluation de la mise en œuvre des stratégies d'adaptation se révèle difficile et lent.

Un petit pas a été fait le 10 décembre 2007, sans doute grâce à la lancée de la Conférence de Bali. Sur un engagement total de près de 86 millions de dollars, une somme de 14 millions a été prévue pour les communautés du Nord et autochtones afin d'évaluer les vulnérabilités et possibilités clés, et un montant supplémentaire de sept millions de dollars a été affecté à l'établissement d'un programme de recherche communautaire pour étudier les répercussions du changement climatique sur la santé des populations nordiques et inuites. Il s'agit toutefois d'un programme pluriannuel.

Micro-adaptations particulières

Fait intéressant, et peut-être ne pouvait-il en être autrement, l'évaluation la plus utile des mesures que devraient prendre les Inuits du Canada pour s'adapter est en fait un ouvrage publié il y a plus de deux ans par l'Inuit Tapiriit Kanatami et intitulé : « Unikkaaqatigiit: Putting a Human Face on Climate Change, Perspectives from Inuit in Canada ». Cet ouvrage remarquable, qui reprend diverses solutions proposées lors d'ateliers organisés dans les communautés du Nord, présente des idées et des pistes de réflexion spécifiques concernant l'adaptation. Après avoir dressé la liste de douze préoccupations précises, comme l'imprévisibilité des conditions météorologiques et la perte possible des maisons et des immeubles en raison de l'érosion et du réchauffement solaire, l'ouvrage propose des mesures d'adaptation pour quatre régions différentes de l'Arctique canadien. Certaines de ces mesures sont évidentes, et d'autres relativement simplistes, mais dans tous les cas, elles sont réalisables et viables.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Voici comment on peut réagir au défi posé par le nombre croissant d'animaux en mauvaise santé et d'animaux avec des anomalies :

- choisir plus soigneusement les animaux à consommer;
- créer un mécanisme pour tester la viande suspecte;
- organiser des échanges alimentaires entre les communautés.

Voici également certaines des suggestions pour faire face à l'augmentation des rayons solaires : construire des maisons pour les aînés qui comprendront des endroits frais pour se rafraîchir dans les périodes de hausses des températures à l'été, utiliser un écran solaire pour se protéger des rayons ultraviolets, porter des masques, tourner la viande plus souvent quand elle est laissée à sécher à l'extérieur et protéger la nourriture en l'entreposant sous terre ou dans des congélateurs.

L'ouvrage propose de répondre au défi de la communication et de la diffusion de l'information par les mesures suivantes :

- utiliser la radio communautaire pour faciliter le partage de l'information;
- accroître l'accès aux prévisions météorologiques;
- améliorer les communications entre la garde côtière et les communautés;
- partager l'information sur les conditions terrestres et maritimes dans les diverses communautés, y compris les services d'alerte;
- utiliser des téléphones satellites.

Il s'agit de microréponses spécifiques. Elles sont évidemment utiles, et en fait essentielles. Elles sont d'autant plus utiles et importantes qu'elles ont été imaginées par les Autochtones et pour les Autochtones.

Les efforts d'adaptation ne sont pas tous fructueux, mais ce qui est plus important peutêtre, c'est qu'il y a des obstacles inhérents à l'adaptation. Certaines formes d'adaptation ont un effet de cascade, c'est-à-dire qu'elles

créent elles-mêmes des problèmes d'adaptation supplémentaires. Permettez-moi de vous donner un seul exemple tiré de l'expérience canadienne. Treize des dix-neuf populations d'ours polaire vivent dans l'Arctique canadien. Environ 15 000 ours polaires, sur un total estimé à 25 000 (il y en avait seulement 5 000 il y a quarante ans), vivent dans l'Arctique canadien.

Aux États-Unis, certains groupes souhaitent que l'ours polaire soit désigné « espèce menacée ». Il en résulterait que des centaines d'Autochtones du Nord canadien qui gagnent leur vie comme guides pour les touristes chasseurs, certains amassant jusqu'à 60 000 \$ par année, perdraient donc leur moyen de subsistance. Cette chasse sportive, qui ne nuit d'aucune façon à la population des ours polaires, génère des recettes d'environ 3 500 000 \$ par année pour le Nunavut. Ces retombées bien sûr disparaîtraient si l'ours polaire devait être considéré comme une espèce menacée. Donc, l'effort de conservation implicite dans la catégorisation de l'ours polaire comme

espèce menacée aurait pour effet d'exacerber encore plus la situation économique de certains Autochtones.

Macro-adaptation

Toutefois, de nombreux défis exigent une réponse et une adaptation à un niveau plus large, c'est-à-dire à un macroniveau. On y englobe l'action gouvernementale, la coopération internationale, la planification et le partage de l'information nécessaire pour élaborer des politiques qui encouragent, favorisent et financent l'adaptation et les techniques adaptatives. Ce principe a été reconnu lors des réunions récentes de la Conférence de Bali sur les changements climatiques, où l'on a fait de l'adaptation une partie importante des négociations en vue d'améliorer la mise en oeuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

En gros, ces macro-activités comprennent entre autres l'éducation, tant l'éducation de l'ensemble de la population (pour l'aider à comprendre les problèmes et l'importance d'utiliser des ressources financières pour aider les communautés à s'adapter aux changements de l'environnement), que l'éducation des Autochtones et des autres résidants de l'Arctique.

L'adaptation s'avère nécessaire pour des répercussions souvent ressenties à une échelle relativement locale; l'idéal est donc qu'elle soit motivée par les besoins de la communauté, en partant de la base. La formulation et la mise en oeuvre des stratégies d'adaptation se butent toutefois à un certain nombre de contraintes, dont des contraintes financières, technologiques et d'autres liées aux limites des connaissances, des contraintes qui exigent l'implication du gouvernement national. De plus, ce sont les gouvernements qui contrôlent aussi les cadres législatifs et fiscaux qui régissent l'exploitation des ressources naturelles et les codes du bâtiment.

Il en résulte que les moyens individuels ou communautaires ne suffisent pas pour certaines adaptations. Par exemple, la mise en place et l'application de cadres environnementaux pour l'exploitation des ressources naturelles, et plus particulièrement de politiques d'atténuation, doivent être imposées par les gouvernements et être aussi strictes dans tout l'Arctique afin d'éviter que des industries puissent faire un choix stratégique en implantant des activités nuisibles à l'environnement dans des régions où les règles sont moins rigoureuses qu'ailleurs. Le succès de telles mesures repose nécessairement sur la coopération internationale, tout comme c'est le cas pour l'ensemble des programmes éducatifs, des projets pilotes et d'autres initiatives.

Aucune personne et aucun État ne possèdent toutes les solutions. En fait, il est parfois difficile de simplement réussir à formuler les bonnes questions. Toutefois, la présente rencontre fait partie d'un ensemble plus vaste d'initiatives, dont celles du Conseil de l'Arctique, en vue de la création d'un cadre de réponse et d'adaptation. Et pour répondre et nous adapter, nous avons justement besoin de ces échanges d'idées et d'information auxquels cette assemblée est en train de se livrer avec tant de succès.

Notes de fin de document

- « Adaptation to Climate Change in the Arctic », document d'information préparé pour le séminaire conjoint du forum des recteurs de l'Université de l'Arctique et du Comité permanent des parlementaires de la région de l'Arctique, tenu le 28 février 2008, au Centre arctique de Rovaniemi, en Finlande.
- (2) En collaboration avec le Centre pour la santé des Inuits et les changements environnementaux de l'Université Laval et l'Ajunnginiq Centre de l'Organisation nationale de la santé autochtone.

Dépenses de voyage

ASSOCIATION Association parlementaire Canada-

Europe

ACTIVITÉ Comité permanent des parlementaires

de la Région de l'Arctique

DESTINATION Rovaniemi, Finlande

DATES 28 et 29 février 2008

DÉLÉGATION

SÉNAT L'honorable Yoine Goldstein

CHAMBRE DES COMMUNES

PERSONNEL M. Tim Williams, analyste

TRANSPORT 11 405, 60 \$

HÉBERGEMENT 0, 00 \$

HOSPITALITÉ 0, 00 \$

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES 511, 08 \$

CADEAUX OFFICIELS 0, 00 \$

DIVERS / FRAIS D'INSCRIPTION 0, 00 \$

TOTAL 11 916, 68 \$